

Le 7 février 2018

Simplifications administratives

La demande de retraite en ligne à l'épreuve des tests

Lancée en décembre dernier, la demande de retraite Agirc-Arrco entièrement dématérialisée a traité 12 000 demandes en deux mois. Les retours clients sont positifs et vont contribuer à encore améliorer le service.

Faire sa demande de retraite complémentaire en ligne de A à Z, c'est maintenant possible. Accessible depuis les espaces personnels du site Agirc-Arrco ou des caisses de retraite, le service permet, en quelques étapes, d'effectuer sa demande de retraite, de constituer son dossier en ligne et d'en suivre le traitement, de sa transmission jusqu'à sa mise en paiement. C'est simple, rapide et sécurisé grâce à la signature électronique.

En deux mois, 12 000 assurés ont utilisé ce service pour demander leur retraite, soit plus de 10 % des demandes totales passées sur cette période.

Selon les premiers retours sur expérience recueillis auprès des utilisateurs, le service a été jugé « efficace », « intuitif », « clair et facile d'utilisation ». « J'ai particulièrement apprécié les notifications par mails qui permettent de suivre le traitement du dossier », rapporte un futur retraité. « C'est très pratique : on n'a pas à se déplacer et si une pièce manque, le fait d'être à la maison permet de l'avoir à portée de main et de compléter son dossier plus rapidement, d'autant qu'on dispose d'un délai de deux mois », explique une autre assurée. « Et en cas de doute, on peut contacter un conseiller qui nous aide à finaliser le dossier, sachant que tout étant enregistré, on peut s'y prendre en plusieurs fois sans avoir à tout ressaisir. »

Ces retours sur expérience ont donc permis de vérifier l'adéquation entre le service offert et les attentes des clients. Mais ils ont également donné des pistes d'amélioration. Au programme des évolutions prévues en 2018 : des infobulles explicatives, des pictogrammes de confirmation, un compteur du nombre de fichiers transmis... Et pour préparer la fusion des régimes Agirc et Arrco qui aura lieu le 1^{er} janvier 2019, un double affichage des points Agirc et des nouveaux points Agirc-Arrco, ainsi qu'un affichage chronologique de la carrière viendront enrichir le service dès juillet prochain.

Accéder au tutoriel « Demande de retraite en ligne » en cliquant [ici](#).

L'Agirc et l'Arrco sont les régimes de retraite complémentaire obligatoires des salariés du secteur privé. Tous deux reposent sur les principes de répartition et de solidarité entre les générations. Ils viennent compléter le régime de base de la Sécurité sociale.

L'Agirc-Arrco, ce sont 18 millions de salariés qui cotisent avec leurs employeurs (1,7 million d'entreprises) pour constituer leurs droits futurs, 12 millions de retraités et 70 milliards de retraites versées chaque année.

Pour plus d'informations : www.agirc-arrco.fr

CONTACT PRESSE : dcpresse@agirc-arrco.fr